



# **MANIFESTE ARTS&EDUCATION**

**POUR UN SAUT  
QUANTITATIF  
ET QUALITATIF  
DE L'ÉDUCATION  
CULTURELLE ET  
ARTISTIQUE  
DANS LE SYSTÈME  
ÉDUCATIF  
SUISSE**



Commission suisse pour l'UNESCO  
Schweizerische UNESCO-Kommission  
Commissione svizzera per l'UNESCO  
Cummissiun svizra per l'UNESCO

En partenariat avec



Stiftung Mercator Schweiz

Lucerne University of  
Applied Sciences and Arts

**HOCHSCHULE  
LUZERN**

Design & Kunst

**MANIFESTE ARTS&EDUCATION  
POUR UN SAUT QUANTITATIF  
ET QUALITATIF DE L'ÉDUCATION  
CULTURELLE ET ARTISTIQUE  
DANS LE SYSTÈME ÉDUCATIF  
SUISSE**

Lancé le 17 juin 2010 à Lucerne à l'occasion d'un symposium national organisé par la Commission suisse pour l'UNESCO et réunissant plus de 200 représentants des milieux artistiques, éducatifs et politiques

**L'éducation culturelle et artistique développe la sensibilité, la capacité de création, d'expression et de communication des enfants et des jeunes: un atout majeur pour construire, aujourd'hui et demain, des relations novatrices et fructueuses avec le monde qui les entoure.**

L'éducation culturelle et artistique est une réalité vivante en Suisse. D'innombrables opérateurs éducatifs et culturels sont d'ores et déjà à l'œuvre et fournissent un travail remarquable, dans et hors de l'école. Hommage leur est ici rendu.

Mais l'offre n'est pas systématique et la qualité est inégale. Il faut donc préserver et valoriser ce qui existe, et combler les lacunes.

Afin que tous les enfants et tous les jeunes bénéficient, dès la petite enfance et jusqu'à la fin du niveau secondaire II, d'une éducation de qualité, il faut **concrétiser d'ici 2020 un saut quantitatif et qualitatif de l'éducation culturelle et artistique dans le système éducatif suisse.**

Le saut quantitatif permet à tous les élèves de tous les niveaux de bénéficier de cette éducation.

Le saut qualitatif permet d'assurer à chaque élève:

- ◆ **une solide initiation à la connaissance des arts et des expressions culturelles;**
- ◆ **la rencontre avec des artistes;**
- ◆ **la pratique d'activités culturelles et artistiques**

Ces trois composantes sont coordonnées afin de se renforcer l'une l'autre et de permettre à l'élève de progresser au cours des années en élargissant graduellement son champ d'expérience.

L'élève est soutenu et accompagné dans ce processus par des pédagogues artistiques et des médiateurs culturels et artistiques spécialement formés.

La qualité de l'éducation culturelle et artistique est évaluée par le biais de recherches d'accompagnement, qui formulent des pistes pour l'améliorer.

**Trois exigences** doivent, à cette fin, être satisfaites:



**La reconnaissance et le renforcement de la mission culturelle de l'école et de la mission éducative de la culture, ces deux missions étant coordonnées entre elles.**



**L'ancrage de cette double mission dans les politiques de la Confédération et des cantons. Les représentants des milieux culturels, éducatifs et politiques élaborent ensemble les bases juridiques appropriées et définissent les modalités administratives et structurelles afférentes. Les instances compétentes prévoient les ressources humaines et financières nécessaires.**



**Tous les acteurs publics et privés concernés se mobilisent pour développer et promouvoir ensemble une éducation culturelle et artistique de qualité.**

Dans cette perspective, toutes les autorités, institutions et personnes responsables ou concernées sont invitées à s'atteler dès à présent à la mise en œuvre de **six priorités**:

## **1. ASSURER L'ÉGALITÉ DES CHANCES**

**Chaque enfant reçoit, dès son plus jeune âge et pendant toute sa scolarité, une éducation culturelle et artistique de qualité, quels que soient son origine sociale, son lieu de résidence ou l'établissement scolaire qu'il fréquente.**

## **2. VALORISER LES COMPÉTENCES**

**Les compétences culturelles et artistiques de l'élève sont stimulées, valorisées et reconnues au même titre que les autres compétences disciplinaires.**

## **3. CONJUGUER LES CONNAISSANCES ET LA PRATIQUE**

**Une éducation culturelle et artistique pluridisciplinaire, transversale, participative et durable est instaurée. Elle intègre trois approches complémentaires: une solide initiation à la connaissance des arts et des expressions culturelles, la rencontre avec des artistes, la pratique d'activités culturelles et artistiques.**

## **4. RENFORCER LE PARTENARIAT ÉDUCATION-CULTURE**

**Des partenariats actifs et durables sont instaurés entre institutions éducatives et culturelles.**

## **5. FORMER, SOUTENIR ET VALORISER LES PROFESSIONNELS**

**Tous les acteurs de l'éducation culturelle et artistique sont formés pour leur mission conjointe.**

## **6. ASSURER LA COORDINATION**

**Au plan national et cantonal, des structures de coordination, de conseil et d'information pour l'éducation culturelle et artistique sont mises en place.**



**SOUTENEZ CE MANIFESTE EN LE SIGNANT SUR  
[WWW.UNESCO.CH](http://WWW.UNESCO.CH)**

# **ANNEXE**

## **REFLET DES RÉFLEXIONS MENÉES DANS LE CADRE DE LA PRÉPARATION DU MANIFESTE ET APPROFONDISSEMENT DE CERTAINS DE SES ÉLÉMENTS**

Les réflexions, explications et propositions ci-dessous visent à susciter le débat. Elles proviennent entre autres des groupes de travail qui ont accompagné l'élaboration du Manifeste. Elles ne reflètent par forcément l'opinion de la Commission suisse pour l'UNESCO.

### **LES MISSIONS CULTURELLE ET ÉDUCATIVE DE L'ÉCOLE SONT PRIMORDIALES**

Ensemble, elles visent l'épanouissement personnel de chaque individu, son insertion dans un système social de référence dans lequel il trouvera sa place, en développant des connaissances et des capacités qui lui permettront de participer pleinement aux débats et aux décisions.

Elles visent aussi à faire prendre conscience que les sociétés doivent tendre vers la paix, le respect de la diversité culturelle, une meilleure justice sociale et l'instauration d'un monde équitable.

En fait, elles veulent donner à l'individu la liberté de prendre des décisions justes et responsables, pour lui-même et pour les autres.

C'est pour défendre ces finalités et ces valeurs qu'une éducation culturelle et artistique doit trouver une place importante et reconnue dans notre système éducatif.

### **L'ÉDUCATION CULTURELLE ET ARTISTIQUE OUVRE DES PERSPECTIVES**

L'éducation culturelle et artistique permet la rencontre avec l'ensemble des patrimoines matériels et immatériels et avec la création sous toutes ses formes – savante ou populaire, individuelle ou collective, d'hier et d'aujourd'hui, d'ici et d'ailleurs.

Les arts vivants, c'est Molière autant que Tokio Hotel, les marionnettes traditionnelles indonésiennes autant que le cirque, West Side Story autant que la danse conceptuelle. La littérature et la poésie, c'est aussi les mangas et le rap. Les arts plastiques, c'est Vermeer et c'est Basquiat.

Le design, les arts numériques, le conte, le cinéma relèvent de l'éducation culturelle et artistique au même titre que l'architecture, la calligraphie ou la photographie.

L'éducation culturelle et artistique se concrétise notamment à travers les formes d'expression suivantes:

#### **Arts visuels et plastiques**

Photographie, peinture, dessin, calligraphie, techniques d'impression, vidéo, installation, performance, action, sculpture, arts plastiques

#### **Arts vivants**

Théâtre, spectacle, opéra, comédie musicale, danse, cirque, mime, performance

#### **Cinéma**

Documentaires, longs métrages, films d'animation, cinéma expérimental, courts métrages

#### **Design**

Mode et bijoux, textiles, objets manufacturés, artisanat, graphisme,

architecture, protection des monuments, arts populaires et artisanat, design industriel

#### **Littérature**

Romans, biographies, poésie, drame, livres pour l'enfance et la jeunesse, bande dessinée, illustration

#### **Musique**

Pop, rock, dance, jazz, improvisation, musique classique, composition contemporaine, musique folklorique, world music, variété

#### **Nouveaux médias**

Art et design des nouveaux médias

### **L'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE POSE DES QUESTIONS ET APPORTE DES RÉPONSES**

Les situations actuelles d'apprentissage, dans toutes les disciplines, visent principalement à développer des capacités permettant de résoudre des situations complexes et de construire des liens entre celles-ci. Le but n'est donc plus de trouver la solution, mais des solutions possibles. Par son contenu et ses processus, l'éducation culturelle et artistique contribue à développer ces compétences transversales.

L'éducation culturelle et artistique est bien davantage qu'un divertissement. C'est une composante essentielle de la formation des enfants et des jeunes puisqu'elle

- ◆ s'inscrit dans une démarche émancipatrice;
- ◆ contribue au développement de leurs connaissances, de leurs facultés, de leur sensibilité, de leur créativité, de leur dextérité, de leur empathie, de leur aptitude à penser en réseau, de leurs compétences émotionnelles et sociales;
- ◆ est un facteur d'égalité des chances et d'intégration sociale dans une société hétérogène;
- ◆ fait le lien entre les compétences, les savoir-faire transmis (héritage culturel) et la créativité;
- ◆ transmet diverses traditions culturelles et artistiques et favorise ainsi l'affirmation de sa propre identité et le respect de celle des autres;
- ◆ donne les moyens de s'orienter avec discernement dans un monde où le son et l'image sont omniprésents, et, plus particulièrement, dans l'offre culturelle.

## **L'ÉDUCATION CULTURELLE ET ARTISTIQUE CONTRIBUE À L'ÉCONOMIE ET À LA QUALITÉ DE VIE**

Au-delà de ce qu'elle apporte aux enfants et aux jeunes sur le plan personnel, l'éducation culturelle et artistique a le mérite de stimuler la vie culturelle locale, qui peut ainsi se développer. Les produits et services culturels, notamment l'édition, la musique, le cinéma et la télévision, jouent un rôle économique de plus en plus important, en termes d'emplois et de revenus.

Compte tenu du nombre d'institutions, d'entreprises et de personnes qu'elle implique, l'éducation culturelle et artistique crée du lien social, ce qui améliore la qualité de vie et donc l'attrait du village, du quartier, de la ville ou de la région.

Elle forme aussi les publics de demain. L'éducation culturelle et artistique a un coût. Mais le retour sur investissement pour l'ensemble de la société est très important, en termes tant de revenus que de valeurs.

# **SIX PRIORITÉS**

## **1. ASSURER L'ÉGALITÉ DE CHANCES**

**Chaque enfant reçoit, dès son plus jeune âge et pendant toute sa scolarité, une éducation culturelle et artistique de qualité, quels que soient son origine sociale, son lieu de résidence, ou l'établissement scolaire qu'il fréquente.**

Afin que les effets positifs de l'éducation culturelle et artistique ne soient pas tributaires de situations individuelles, l'école assure l'égalité des chances sur ce plan spécifique en permettant à tous les élèves de bénéficier de cette éducation.

S'il est évident que l'éducation ne se fait pas qu'à l'école – on apprend aussi à la maison, pendant ses loisirs, dans les échanges personnels, par les médias –, il ne faut pas oublier que l'école est, pour de nombreux enfants et jeunes, le seul lieu de contact avec l'art et la culture.

L'éducation et l'accueil des enfants dès les premières années de leur vie sont des facteurs clés du succès des apprentissages ultérieurs, à l'école, puis comme adultes. Certaines formes d'expressions artistiques sont particulièrement adaptées pour leur faire découvrir le monde qui les entoure et favoriser leur intégration sociale.

Les enfants et les jeunes sont les adultes de demain, ceux qui décideront de l'avenir de l'art et de la culture. L'école se doit de les y préparer.

## 2. VALORISER LES COMPÉTENCES

**Les compétences culturelles et artistiques de l'élève sont stimulées, valorisées et reconnues au même titre que les autres compétences disciplinaires.**

Cela implique une attitude active de tous les acteurs concernés pour:

- ◆ faire de l'établissement scolaire un lieu de vie culturelle, avec notamment une médiathèque, un espace d'exposition, une salle de spectacle/cinéma, des salles de musique, des ateliers, etc.;
- ◆ faire émerger une nouvelle perception de l'éducation culturelle et artistique;
- ◆ faire partager et promouvoir cette nouvelle perception par les élèves, les parents, les enseignants, les artistes, les décideurs, les politiques, les médias, chacun d'eux agissant comme multiplicateur;
- ◆ intégrer cette perception dans les politiques éducatives en la dotant du cadre formel et des ressources humaines et financières nécessaires à sa mise en œuvre;
- ◆ faire en sorte qu'elle se traduise par l'intégration de la dimension culturelle et artistique dans tous les cycles de formation et dans autant de disciplines que possible, en favorisant les projets interdisciplinaires réunissant des élèves de différents niveaux, les formations culturelles et artistiques existantes étant par ailleurs maintenues ou développées;
- ◆ veiller à développer la créativité de chaque élève, en lui donnant l'occasion de s'exprimer dans une activité artistique individuelle et/ou collective;
- ◆ valoriser le résultat de ces activités lors de présentations publiques (expositions, concerts, etc.);
- ◆ faire état des acquis culturels et artistiques dans les certificats.

## 3. CONJUGUER LES CONNAISSANCES ET LA PRATIQUE

**Instaurer une éducation culturelle et artistique pluridisciplinaire, transversale, participative et durable, qui intègre trois approches complémentaires: une solide initiation à la connaissance des arts et des expressions culturelles, la rencontre avec des artistes, la pratique d'activités culturelles et artistiques.**

Pour porter tous ses fruits, l'éducation culturelle et artistique doit être pluridisciplinaire (combinaison de diverses disciplines artistiques), transversale (présence dans les diverses branches d'enseignement), participative et collaborative (implication active des élèves dans la définition, la conception et la réalisation), et durable (apprentissage progressif et évolutif). Elle doit intégrer trois approches:

### **1 Une solide initiation à la connaissance des arts et des expressions culturelles par l'approche analytique et cognitive:**

les arts d'hier et d'aujourd'hui, comme témoignages de la diversité et de la richesse des cultures; l'explication et la mise en contexte des œuvres et des expressions culturelles; leur lecture en relation avec les autres champs du savoir; la mise en relation des œuvres et des styles; l'apprentissage des codes esthétiques, etc.;

#### **par un rapport direct :**

assister à des spectacles, des concerts, des répétitions, visiter des musées, des expositions, des lieux de mémoire, des œuvres architecturales, voir des films, etc.

### **2 La rencontre avec les artistes et les œuvres**

L'artiste ou le praticien d'une expression culturelle intervient pour transmettre une démarche qui lui est propre, pour faire découvrir les aspects généralement invisibles: la recherche, les questionnements, l'émergence d'un sens – autant de processus dont les enfants et les jeunes peuvent s'inspirer pour construire leur personnalité et trouver leurs marques dans la société. On veillera, dans le choix de ces personnes, à la non-discrimination et à une représentation diversifiée des domaines artistiques et des traditions culturelles.

### **3 La pratique d'activités artistiques et culturelles**

La pratique engage et libère l'imagination, amène l'élève à découvrir et à affirmer son potentiel créatif, stimule l'initiative. Elle enseigne à voir, à explorer, à concevoir, à articuler des pensées et à les exprimer à travers un nouveau langage; à élaborer à partir de ce que l'on a appris; à agir et à travailler seul et en équipe. Elle développe le sens critique en même temps que le respect. Elle permet de s'exercer à la patience, à l'assiduité et à la persévérance; favorise l'équilibre intellectuel et émotionnel; induit une meilleure compréhension de soi-même et du monde. Elle aide à se forger un regard personnel, une perception plus fine des êtres et des choses, et une aptitude à ressentir et comprendre des personnes et des situations qui ne sont pas familières. Le processus est ici aussi important que son aboutissement.

La rencontre avec les artistes et la pratique personnelle sont accompagnées par des professionnels de la pédagogie artistique et de la médiation culturelle et artistique.

Ces trois approches, complémentaires et indissociables, s'inscrivent dans un parcours cohérent qui commence dans la petite enfance et se poursuit jusqu'à la fin du niveau secondaire II.

Ce parcours doit être progressif et évolutif, donc articulé en phases d'initiation, de développement et d'approfondissement.

## **4. RENFORCER LE PARTENARIAT ÉDUCATION-CULTURE**

**Instaurer des partenariats actifs et durables entre les institutions éducatives et culturelles.**

**Les institutions éducatives et culturelles dialoguent, se concertent et collaborent,** en binômes ou en réseau, pour

- ◆ développer une unité de vision, de conception et de stratégie;
- ◆ identifier, mobiliser et développer les ressources structurelles et financières disponibles dans la ville ou le canton;
- ◆ assurer, dans et hors de l'école, une offre cohérente, riche, variée et de qualité, et faire connaître cette offre notamment par le biais d'une banque de données;
- ◆ promouvoir et faciliter l'accès à l'offre culturelle.

**La mission culturelle de l'école est reconnue et renforcée.**

Chaque établissement scolaire

- ◆ noue un partenariat durable avec au moins une institution culturelle pour la mise en œuvre d'activités d'éducation culturelle et artistique;
- ◆ s'engage dans un projet culturel global touchant tous les élèves et impliquant tous les enseignants;
- ◆ organise des visites dans des structures culturelles, visites donnant lieu à une préparation et à une restitution encadrées par l'enseignant et/ou un artiste;
- ◆ informe les enseignants et les élèves sur les possibilités d'éducation culturelle et artistique dans et hors de l'école, et des liens et des synergies entre ces possibilités;
- ◆ veille à développer les compétences des formateurs.

**La mission éducative de la culture est reconnue et renforcée.**

Chaque institution culturelle

- ◆ noue un partenariat durable avec au moins une institution éducative pour la mise en œuvre d'un projet éducatif;
- ◆ favorise l'accueil des publics scolaires, en développant des offres ciblées et en se dotant du personnel apte à les accompagner;
- ◆ fait valoir son engagement culturel comme une valeur ajoutée.

## 5. FORMER, SOUTENIR ET VALORISER LES PROFESSIONNELS

**Préparer les enseignants, les artistes, les pédagogues artistiques et les médiateurs culturels et artistiques à une mission conjointe.**

Tous sont des passeurs de culture. Ils transmettent parfois les mêmes contenus, mais jamais sur le même mode.

Leurs apports respectifs, différents mais complémentaires, sont indispensables à une éducation culturelle et artistique de qualité. Pour être efficace, leur partenariat doit être basé sur le respect mutuel et sur une volonté partagée de faire fructifier le travail de l'autre dans l'intérêt des élèves.

- ◆ **Les hautes écoles spécialisées** (pédagogie, arts, arts appliqués, travaux manuels, design, architecture) dialoguent, se concertent et collaborent, en binômes ou en réseau. Elles engagent leurs étudiants dans des projets communs, les préparant ainsi à de futures collaborations. Elles valident dans les certificats et diplômes qu'elles délivrent les connaissances et compétences acquises en matière d'éducation culturelle et artistique.
- ◆ **Les artistes** comprennent leur interaction avec les élèves non pas comme une activité périphérique, mais comme un prolongement de leur travail artistique. Leur formation intègre une réflexion sur et une préparation à ce travail avec les enseignants d'une part, avec les enfants et les jeunes d'autre part. Tout artiste qui bénéficie, pour son travail de création, de subventions privées ou publiques s'engage dans un projet d'éducation culturelle et artistique.
- ◆ **Les enseignants** prennent la pleine mesure de leur rôle de passeurs de culture. Ils sont encouragés à exploiter les ressources culturelles et à fréquenter les lieux culturels les plus divers. Leur formation accorde une plus grande place à la dimension artistique, notamment au travail avec les artistes et les institutions culturelles. Les enseignants déjà en fonction acquièrent ou approfondissent ces connaissances et ces compétences dans le cadre de leur formation continue, avec les validations adéquates.
- ◆ **Les pédagogues artistiques et les médiateurs culturels et artistiques** sont des acteurs importants de l'éducation culturelle et artistique. Ils accompagnent les élèves dans la découverte des œuvres, des formes d'expression et des lieux culturels. Ils assument une tâche complexe, qui requiert des connaissances et des compétences artistiques et pédagogiques de haut niveau.

## 6. ASSURER LA COORDINATION NATIONALE ET CANTONALE

**Instaurer au plan national et cantonal des structures de coordination, de conseil et d'information pour l'éducation culturelle et artistique.**

### **Un service suisse de coordination, de conseil et d'information**

Il pourrait s'agir d'un service fédéral qui serait informé par les instances publiques (canton/villes/communes), par les institutions privées et par les responsables de projets, ou qui s'informerait auprès d'eux. Il diffuserait les informations et faciliterait les contacts.

Ce service serait en outre chargé de publier une lettre d'information, ainsi que de mettre sur pied et de gérer une plateforme Internet qui informerait sur les projets en cours, les évaluations, les résultats et les procédures de consultation.

Le service de coordination pourrait convier deux fois par an les responsables des différents projets de la Confédération et des cantons à une conférence, afin qu'une réflexion commune sur les projets débouche sur un plan de mesures et de mise en œuvre d'objectifs transversaux.

### **Services cantonaux de coordination, de conseil et d'information**

Dans chaque canton, un tel service devrait être mis sur pied pour l'éducation culturelle et artistique. Il serait chargé de faire un état des lieux, de diffuser des programmes destinés aux jeunes et aux enfants et/ou d'en promouvoir de nouveaux, et de les coordonner avec les établissements scolaires.

Ces services pourraient se voir confier les missions suivantes:

- ◆ l'intégration d'offres existantes proposées par des pédagogues artistiques et culturels en vue d'utiliser de façon plus ciblée le potentiel existant;
- ◆ la communication des calendriers des projets des institutions culturelles qui développent des offres à l'intention des établissements scolaires;
- ◆ l'établissement d'un inventaire des informations et des offres à l'intention des établissements scolaires;
- ◆ l'élaboration d'un plan pour la collaboration avec les établissements scolaires, plan tenant compte des structures de ces établissements et des programmes pédagogiques;
- ◆ le développement d'un plan relatif à la coordination d'une offre équilibrée portant sur toutes les disciplines;
- ◆ le développement et le renforcement de modèles de collaboration entre institutions culturelles et établissements scolaires, tels que la mise en place de parrainages entre les premières et les seconds;
- ◆ la collecte et la diffusion de bonnes pratiques constatées sur le terrain;
- ◆ une définition de la mission des arts dans l'éducation, ainsi qu'une garantie de la qualité des offres par le biais d'une appréciation et d'une évaluation de ces offres;
- ◆ la suggestion et la création de nouvelles offres;
- ◆ le service-conseil assuré aux établissements scolaires, aux enseignants, aux artistes, aux responsables culturels, aux pédagogues;
- ◆ les décisions relatives à la qualité et à la variété des offres, pour éviter que la concurrence entre les intérêts de différents prestataires nuise au tout.

## «I HAVE A DREAM» OU «YES WE CAN»?

### **Création d'un poste d'agent culturel dans chaque établissement scolaire**

Les agents ou responsables culturels ont une fonction d'interface entre l'école, l'art et la famille. Ils conseillent et constituent un réseau. Ils optimisent le lien entre l'école et la culture, entre l'offre et la demande.

Ils mettent sur pied des relations solides avec des acteurs du domaine artistique. Leur objectif est double:

- a) que l'établissement scolaire assume sa mission d'éducation culturelle et artistique, et
- b) que les enfants et les jeunes soient encouragés en fonction de leurs capacités et de leurs goûts.

Premier pas: un enseignant peut assumer une partie de cette mission dès lors que l'établissement scolaire lui alloue le temps nécessaire à cette fin. Ce modèle a été introduit en 2007 dans tous les établissements scolaires du canton d'Argovie. Les responsables culturels sont conviés deux fois par an à une rencontre du réseau.

### **Les mesures structurelles dans les établissements scolaires créent un espace pour des coopérations avec les arts**

- ◆ Les cantons et les villes se concertent pour régler les questions financières et définir les dates des (trois) demi-journées consacrées chaque semaine à l'éducation culturelle et artistique à l'école.
- ◆ Un mandat de prestations clair règle le rôle et la fonction des responsables culturels à l'école: qualité, mission, communication, coopérations avec des instances supérieures, interlocuteur pour les offres pédagogiques, coordination interne concernant le programme pédagogique.
- ◆ Le financement des offres artistiques et culturelles dans les établissements scolaires est défini par rapport au budget global des écoles. Par exemple, un tiers de toutes les dépenses doit être consacré à l'éducation culturelle et artistique.
- ◆ Pour que la base offerte soit complète, les offres doivent être équilibrées et inclure toutes les disciplines artistiques. L'offre doit être développée et renouvelée en permanence.
- ◆ Si l'offre locale est insuffisante, l'école organise des excursions ou achète des projets pédagogiques pluridisciplinaires auprès de tiers.
- ◆ Le financement de la promotion culturelle et artistique ne s'effectuer uniquement sur la base d'un catalogue de prestations; il exige également une réflexion sur les différents projets, axée sur la qualité.

### **La formation initiale et la formation continue des enseignants visent le développement d'une attitude positive à l'égard de l'éducation culturelle et artistique**

Cette attitude peut se développer:

- ◆ si des conditions structurelles favorables sont créées (offres, prêts de formation, infrastructures, etc.);
- ◆ si les enseignants assument une responsabilité en identifiant les tenants et les aboutissants de l'éducation culturelle et artistique et en prenant conscience que celle-ci influe sur la société et aide à son développement;
- ◆ si des bases et un socle de connaissances sont élaborés dans un système lié cohérent, afin qu'il soit possible de tenir compte de stratégies, approches et points de vue pour développer des solutions diverses;
- ◆ si les enseignants veillent à ce que l'éducation culturelle et artistique encourage la recherche de sens et de valeurs chez le jeune et définissent leurs programmes éducatifs en conséquence;
- ◆ si les enseignants font des expériences esthétiques et les analysent, ce qui leur permet de développer leurs capacités d'expression, de représentation et d'interprétation puis d'intégrer ces capacités dans leur savoir.

### **Tous les musées, théâtres, maisons de la littérature, salles de concerts, opéras et scènes de danse, de même que le secteur cinématographique, développent des dispositifs pour une contribution active**

Les institutions artistiques encouragent l'éducation culturelle et artistique

- ◆ en développant de façon créative et diversifiée des offres de médiation et en les faisant coïncider avec les stratégies en matière d'éducation;
- ◆ en ne concevant pas l'éducation culturelle comme un savoir culturel, mais comme l'expérience de l'art et de la culture;
- ◆ en faisant de la participation intellectuelle et créatrice une condition nécessaire à la médiation, car elle contribue grandement au développement global de la personnalité des enfants;
- ◆ en débloquant dans leur budget des fonds pour la médiation; sur le long terme, ces investissements contribuent à la constitution et à la pérennisation de leur futur public;
- ◆ en exigeant, développant et remplissant un mandat éducatif;
- ◆ en identifiant et exploitant les synergies avec le domaine éducatif;
- ◆ en collaborant avec les services en charge de l'éducation culturelle et artistique

### **Niveau académique**

Encourager la recherche dans le domaine de l'éducation culturelle et artistique, instaurer des chaires dans l'éducation tertiaire, offrir des filières bachelor et master.

### **Se rencontrer, échanger et collaborer**

L'éducation culturelle et artistique est déjà très présente dans notre pays. Le défi est aujourd'hui de faire travailler ensemble tous les acteurs impliqués, de dépasser les frontières géographiques et mentales, de faire correspondre l'offre et la demande, de faire connaître les bonnes pratiques, de susciter des réflexions, de favoriser les coopérations, etc.

Le point de départ et d'appui de cette collaboration pourrait être une plateforme Internet.

Des centres de compétence, comme l'Institute of Art Education de la Zürcher Hochschule der Künste ou la chaire d'éducation esthétique de la Pädagogische Hochschule der Fachhochschule Nordwestschweiz, pourraient susciter, accompagner et approfondir les réflexions et proposer de nouvelles orientations.

### **Les rôles et les fonctions sociales de l'art doivent être débattus dans le contexte de la politique éducative et culturelle**

Les rôles et les fonctions sociales peuvent se développer:

- ◆ si les représentants de la culture et de l'éducation élaborent et assument un mandat conjoint pour l'éducation culturelle et artistique;
- ◆ si les institutions culturelles et éducatives proposent aux enseignants des formations continues visant la mise en œuvre de projets pratiques dans l'enseignement, ce qui permet d'encourager des projets pluridisciplinaires relatifs à l'univers professionnel et culturel;
- ◆ si le rôle et la motivation des artistes en tant que médiateurs sont précisés.

### **Un passeport culturel**

Le passeport culturel a pour but de motiver les élèves à utiliser d'eux-mêmes les offres culturelles qui

existent près de chez eux, sans intervention organisatrice de la part des enseignants. L'objectif est que les jeunes se rendent à une exposition, à une pièce de théâtre, à un concert et au musée tout aussi naturellement qu'ils vont à l'école.

Chaque visite d'une manifestation culturelle est notée dans le passeport. Dix mentions et plus dans le passeport donnent lieu à un certificat particulier attestant un engagement culturel extrascolaire. Cet engagement peut également être mentionné dans le bulletin scolaire de fin d'année sous la rubrique «Remarques».

#### **Des ambassadeurs de l'éducation culturelle et artistique**

Pour que se développe une véritable culture de l'éducation culturelle et artistique, il faut que les politiques, les institutions culturelles, les établissements scolaires, les artistes, les enseignants, les parents d'élèves, voire les élèves eux-mêmes, se fassent les porteurs de cette idée. En partageant leur expérience personnelle, ils mettront en évidence ce que l'éducation culturelle et artistique apporte à l'individu, à l'école et à la société.

On pourrait même imaginer que des personnalités, des artistes, des enseignants, des étudiants soient désignés comme Ambassadeur avec mandat d'informer, de mobiliser, de convaincre, et ce faisant de favoriser le dialogue et les interactions.

#### **Un «label UNESCO» pour les projets les plus intéressants**

Pour faire connaître et valoriser les projets prévus ou en cours, et à travers eux attirer l'attention du grand public sur l'éducation culturelle et artistique, la Commission suisse pour l'UNESCO pourrait leur octroyer un label de qualité.

#### **Les entreprises suisses soutiennent l'éducation culturelle et artistique en versant un «centime culturel».**

Sur le modèle du Pour-cent culturel de Migros, les entreprises suisses s'engagent à consacrer une partie de leur chiffre d'affaires à l'éducation culturelle et artistique. Elles contribuent ainsi à l'éducation des jeunes, encouragent les compétences créatives, sociales et culturelles de ceux-ci, misent sur la créativité et le sens de l'innovation de l'individu et soutiennent le développement culturel de la région.

## **POUR LES ENFANTS ET LES JEUNES D'AUJOURD'HUI ET DE DEMAIN**

Pour concrétiser les priorités citées dans le Manifeste Arts & Education et amener ainsi le saut qualitatif et quantitatif visé, toutes les personnes et institutions soucieuses d'une éducation de qualité sont invitées à s'engager, en particulier:

- ◆ les instances fédérales et cantonales chargées de la culture, de l'éducation et de la formation professionnelle
- ◆ les instances communales
- ◆ les responsables et le personnel de structures d'accueil de la petite enfance
- ◆ les responsables d'établissements scolaires, du jardin d'enfants au secondaire II
- ◆ les hautes écoles spécialisées
- ◆ les enseignants et leurs associations professionnelles
- ◆ les artistes et leurs associations professionnelles
- ◆ les professionnels de l'éducation culturelle et artistique, les opérateurs et médiateurs culturels et artistiques ainsi que leurs organisations
- ◆ les institutions et structures d'enseignement artistique, tant publiques que privées (conservatoires, écoles de théâtre et de danse, fanfares, chorales, etc.)
- ◆ les lieux culturels (musées, centres d'art, théâtres, cinémas, bibliothèques, librairies et galeries, lieux de mémoire, oeuvres architecturales, etc.) qui proposent des activités culturelles et artistiques
- ◆ les organisations comme l'Association des musées suisses AMS, le Centre national d'information pour la conservation des biens culturels NIKE, les branches suisses du Conseil international des monuments et des sites ICOMOS et du Conseil international des musées ICOM
- ◆ les universitaires, les conservateurs, les commissaires d'expositions, etc.
- ◆ les entreprises culturelles, notamment l'édition, la musique, le cinéma, la télévision
- ◆ les fondations, institutions, associations et mécènes privés qui soutiennent des activités culturelles et artistiques
- ◆ les médias.

# SI J'AI VU PLUS LOIN, C'EST QUE J'ÉTAIS ASSIS SUR DES ÉPAULES DE GÉANTS. ISAAC NEWTON

Ce Manifeste et les textes qui l'accompagnent reposent sur:

- ◆ les idées et suggestions des quelque 150 participants à l'atelier créatif «L'art a le vent en poupe» organisé par la Commission suisse pour l'UNESCO le 11 mars 2009 à Berne,
- ◆ les réflexions des membres du groupe de projet Arts et Education de la Commission suisse pour l'UNESCO,
- ◆ les documents élaborés par les quelque 55 personnes qui ont aimablement, et sur une base de volontariat, participé à des groupes de travail,
- ◆ les remarques et conseils d'une vingtaine d'experts,
- ◆ la «Feuille de route pour l'éducation artistique» de l'UNESCO,
- ◆ de nombreux documents publiés par des instances publiques et privées et par des spécialistes.

Retrouvez certains de ces documents sur  
[www.unesco.ch](http://www.unesco.ch) > arts et éducation > ressources

Pour une meilleure lisibilité du présent Manifeste, l'emploi de la forme masculine fait indifféremment référence aux personnes de sexe masculin ou féminin.

La rédactrice du Manifeste, Mme Madeleine Viviani, Secrétaire générale de la Commission suisse pour l'UNESCO, remercie vivement les personnes qui par leurs précieux conseils et leurs propositions ont rendu ces textes meilleurs.

**Le groupe de projet Arts et Education de la Commission suisse pour l'UNESCO:**

Direction

**BACHMAN URSULA**

Artiste, prof. et directrice du service des modules de projets à la Haute école d'art de Lucerne, Design & Art, Lucerne, vice-présidente de la Commission  
[ursula@bachman.ch](mailto:ursula@bachman.ch)



Membres

**BISCHOFBERGER CLAUDIA**

Artiste et enseignante, fondatrice et directrice du musée mobile Samselurium, Zumikon, membre de la Commission  
[info@kijumu.ch](mailto:info@kijumu.ch)



**DÜRR FRANZISKA**

Pédagogue de musée, Aargauer Kunsthau, Aarau  
[franziska.duerr@kuverum.ch](mailto:franziska.duerr@kuverum.ch)



**FELBER DENISE**

Responsable d'unité de formation et enseignante Art et Ecole à la Haute école pédagogique de Berne  
[denise.felber@phbern.ch](mailto:denise.felber@phbern.ch)



**PFRUENDER GEORGES**

Head of Wits School of Arts, Witwatersrand University, ZA-Johannesburg, membre de la Commission  
[georges10@mac.com](mailto:georges10@mac.com)



**REICHERT FLORIAN**

Responsable de l'unité de formation Opéra/Théâtre, Haute école d'art, Berne  
[florian.reichert@hkb.bfh.ch](mailto:florian.reichert@hkb.bfh.ch)



**WAVRE PIERRE**

Ancien président de la Conférence des Hautes Ecoles de Musique Suisses  
CHEMS  
[pierre.wavre@sunrise.ch](mailto:pierre.wavre@sunrise.ch)



Accompagnement

**VIVIANI MADELEINE**

Secrétaire générale de la Commission  
[madeleine.viviani-schaerer@eda.admin.ch](mailto:madeleine.viviani-schaerer@eda.admin.ch)



**PARC KARIN**

Coordinatrice de projet au Secrétariat de la Commission  
[karin.parc@eda.admin.ch](mailto:karin.parc@eda.admin.ch)

